



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Délibération du conseil municipal du 27 février 2026

Objet : SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « SOCIETE DE BOULES DE LA DENT DE CROLLES » 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2026.

PRESENTS :

Mmes Sylvaine FOURNIER, Annie FRAGOLA, Françoise LANNOY, Françoise LEJEUNE
Barbara LUCATELLI, Claire QUINETTE-MOURAT, Annie TANI.

MM. Patrick AYACHE, Pierre BONAZZI, Pierre-Jean CRESPEAU, Gilbert CROZES,
Didier GERARDO, Stéphane GIRET, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Alexandre
LEOPOLD, Philippe LORIMIER, Patrick PEYRONNARD, Serge POMMELET, Eric
ROETS.

Présents : 20

Représentés : 6

Absents : 3

Votants : 26

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Isabelle DUMAS (pouvoir à Françoise LANNOY), Marine MONDET (pouvoir à
Claire QUINETTE-MOURAT), Djamila NDAGIJE (pouvoir à Annie FRAGOLA), Doris
RITZENTHALER (pouvoir à Patrick AYACHE).

MM. Marc LIZERE (pouvoir à Barbara LUCATELLI), David RESVE (pouvoir à Adelin
JAVET).

ABSENTS :

Mme Sophie GRANGEAT.

MM. Bernard FORT, Patrice KAUFFMANN.

Gilbert CROZES a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L1611 ;

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Madame l'adjointe chargée des sports indique que l'association « Société de boules de la dent de Crolles » est une association crolloise qui a pour but la pratique de la boule lyonnaise en loisir et en compétition.

L'association a sollicité la commune pour l'obtention de subventions de fonctionnement et de projets. Elle souhaite faire découvrir son activité aux plus jeunes et les former en organisant des rencontres ce qui nécessite d'acquérir du matériel adapté. Elle souhaite également acquérir du mobilier (tables et chaises) pour améliorer l'aménagement de son local.

Considérant le rôle de la Société de boules de la dent de Crolles dans la vie locale et la politique sportive de la commune,

Délibération n°36-2026 du 27 février 2026, Page 2 sur 2

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'attribuer à l'association « Société de boules de la dent de Crolles », une subvention d'un montant de 900 € en fonctionnement et 1 160€ en projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le 06 MARS 2026
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Le secrétaire de séance
Gilbert CROZES



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.